

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 9 février 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6 et 7 février 2012

2012 DDEES 29 Signature d'une convention d'occupation domaniale avec la société Joël Garcia Organisation pour l'occupation de la place Saint-Sulpice (6e) du jeudi 24 mai 2012 au mardi 3 juillet 2012

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis du conseil du 6e arrondissement en date du 24 janvier 2012 ;

Vu le projet de délibération en date du 24 janvier 2012, par lequel M. le Maire de Paris sollicite l'autorisation de signer, avec la société Joël Garcia Organisation, une convention pour l'occupation de la place Saint-Sulpice (6e) du 24 mai 2012 au 3 juillet 2012 inclus ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec la société Joël Garcia Organisation une convention pour l'occupation domaniale de la place Saint-Sulpice (6e), du 24 mai 2012 au 3 juillet 2012, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La recette correspondante sera constatée au chapitre 70, nature 70 321, rubrique 91, du budget de fonctionnement de la ville de Paris pour l'année 2012.